



REÇU A LA PRÉFECTURE
- 3 DEC. 2003

**Service des Opérations
Foncières et Immobilières**

ARRETE N° 2003-025 SOR
du 1^{er} décembre 2003
PORTANT déclassement dans le domaine
privé du Département, d'un délaissé situé au
droit de la RD 2 et de la rue Colbert à
ENSISHEIM

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R131-3 à R131-8;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 11 juillet 2003 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement du domaine public départemental d'un délaissé le long de la RD 2, rue Colbert à ENSISHEIM ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 21 novembre 2003 décidant le déclassement de ce délaissé et son reclassement dans le domaine privé du Département ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement d'un délaissé de la RD 2 situé rue Colbert à ENSISHEM, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de ladite section dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIR
Monsieur le Directeur du SOF
Monsieur le Maire de la Commune d'ENSISHEIM

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à COLMAR, le 11/12/03

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 3 DEC. 2003

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 03/12/03
Publication

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Yves GRASS

LE PRÉSIDENT,

Le Directeur Général des Services,

Bernard ROCH